
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 15 JUILLET 2019 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André	BARI Nadine	BALME Eric
KAITANDJIAN Patrick	JOURDAN Marie-Claire	MECKLER Bernard
KRAMARCZEWSKI Bruno	MUSARD Denis	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	PERRIN Gilda
MULYK Fabien	PONTIER Joël	LUYAT Jean-Noël
GUTERBAUM Gérard	FAVIER Michel	VALLE Georges
CHATTARD Arnaud	LUC Alain	BUCH Emile
BRUGNERA Jean-Michel	JOUBERT Thierry	CONTRATTO Maryse
MASLO Raymond	VILLARD Alain	MACE Denis
BESCHI Serge	ROCHER Françoise	HERITIER Bernard
ODDOS David	LANEYRIE Jean-Marc	MORA serge
DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	
CIOT Xavier	DELPUECH Nicole	

Absents excusés représentés : FAURE Philippe (pouvoir à BESCHI Serge); PERINO Marie-France (pouvoir à ODDOS David); BONNIER Éric (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire); BONATO Brigitte (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire); CLARET Albert (pouvoir à MUSARD Denis); FANGET Dominique (pouvoir à DURAND Bernard); VILLARET Éric (pouvoir à CIOT Xavier); CHAUD Frédéric (pouvoir à VILLARD Alain); GILLIO-TOS Jacques (pouvoir à DELPUECH Nicole); REYNIER POETE Patrick (pouvoir à BARI Nadine); LE TRAOU Dominique (pouvoir à MACKLER Bernard); BARTHELEMI Maryse (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle).

Nombre de Pouvoirs :	12
Nombre de délégués en exercice :	64
Nombre de délégués présents :	37
Nombre de délégués votants :	49

Ordre du jour :

1. **COMPTE-RENDUS** : séances du 11 mars, 8 avril, 29 avril et 3 juin 2019

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES** (rapporteur Joël PONTIER)

-  FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISIONS MODIFICATIVES
-  FINANCES – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS – DECISIONS MODIFICATIVES
-  SIEGE CCM – MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE RESTAURATION
-  FINANCES - FPIC 2019
-  ALPE DU GRAND SERRE - ACTUALITES

3. **ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE** (rapporteur Éric BALME)

-  EAU ET ASSAINISSEMENT : 11EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU
-  GESTION DES DECHETS MENAGERS : VENTE CAMION

4. **CULTURE & PATRIMOINE** (rapporteur Éric BONNIER)

-  POSTE DE CHARGE DE MISSION CTEAC

5. SPORT & SANTE (rapporteur Serge BESCHI)

- 📄 TARIFS PISCINE TERRITORIALE

6. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

- 📄 EXTENSION OSE A CORPS ET AMENAGEMENT MUTUALISE DES ABORDS
- 📄 VENTE DE TERRAIN – LOTISSEMENT DES CERTAUX A SUSVILLE
- 📄 VENTE DU TENEMENT IMMOBILIER - ATELIERS DU VILLARET A SUVILLE
- 📄 DECISION MODIFICATIVE D'AJUSTEMENT
- 📄 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

7. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

- 📄 PRAIRIE DE LA RENCONTRE – POINT D'ACTUALITE
- 📄 MATHEYSINE TOURISME – POINT D'ACTUALITE

8. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur Emile BUCH)

- 📄 PETITE ENFANCE – SCIC – POINT D'ACTUALITE

9. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (rapporteur Alain LUC)

- 📄 MOBILITE REZO POUCE
- 📄 MOBILITE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

10. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Françoise Rocher.

En début de séance, présentation rapide des travaux de Matheysine tourisme et des nouvelles brochures par Nadine Bari, Vice-présidente déléguée au Tourisme, et Medhi Kerbati, directeur de Matheysine Tourisme :

- **Magazine n°2** sur les montagnes et le Petit Train. Le numéro 1 a été fort apprécié des habitants du territoire et des touristes. *Pour séduire...*
- **Mon complice de vacances** en lieu et place du guide pratique. *Pour informer et consommer...*
- Organisation de l'Office de Tourisme Communautaire :
 - Présentation des salariés et de leurs principales missions ;
 - Présentation des points d'information sur le territoire ;
 - Travail avec l'Office de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre.
- Encarts publicitaires sur des revues du Département.

Il est proposé d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Economie & Emploi – Décision modificative d'ajustement**

L'assemblée accepte cet ajout.

Arrivée de Richard PASSELANDE.

1. COMPTES-RENDUS

Compte-rendu du 11 mars 2019

→ Le compte-rendu du conseil communautaire du 11 mars 2019 est adopté.

Compte-rendu du 8 avril 2019

→ Le compte-rendu du conseil communautaire du 8 avril 2019 est adopté.

Compte-rendu du 29 avril 2019

→ Le compte-rendu du conseil communautaire extraordinaire du 29 avril 2019 est adopté.

Compte-rendu du 3 juin 2019

→ Le compte-rendu du conseil communautaire du 3 juin 2019 est adopté.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Finances – Budget Principal – Décisions modificatives

Il est nécessaire de procéder à certains ajustements comptables sur le budget principal. Les fonds dédiés aux dépenses imprévues se présentent comme suit :

Mouvement C/022 dépenses imprévues	Crédit disponible
Budget primitif	307 000 €
DM SIAG	- 260 000 €
Disponible	47 000 €
Proposition maintenir une enveloppe a minima	10 000 €
Disponible pour DM à venir	37 000 €

→ **Annulation écriture à l'article c/673 – besoin de crédits supplémentaires**

Il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants au c/673 suit à :

- Annulation d'une recette perçue de EDF **+ 10 619,09€**
- Annulation d'une recette émise par le SICTDM **+ 4 944,00€**

Les crédits supplémentaires à prévoir au c/673 sont de **+ 14 000 €**

→ **Assurance statutaire – première provision au chapitre c/012**

Il est nécessaire de prévoir les crédits supplémentaires au chapitre c/012 – charges de personnel – article c/ 6455 pour une première provision de **+ 50 000 €**

Les éléments de contexte sont évoqués en séance. Il restera à provisionner environ 130 000€ pour régler les arriérés dus par la CCM. Malgré les bons résultats du CA 2018 et avec les décisions prises en ce premier semestre, Joël Pontier sollicite la plus grande prudence dans la gestion de la CCM avec cette somme à régler au plus tôt.

Arrivée de Jean-Paul BERTRAND et Franck GONNORD.

➔ **Aide économique aux petits commerces avec vitrines... – augmentation de l'enveloppe disponible article c/6574**

Il est nécessaire de prévoir les crédits supplémentaires– article c/ 6574 pour augmenter l'enveloppe d'aide économique aux petits commerces avec vitrine de **+ 10 000 €**

Pour rappel, une enveloppe annuelle est allouée de 10 000€ pour ce champ d'intervention.

Sur la maquette budgétaire 2019, sont inscrits :

- L'enveloppe 2018 attribuée : en attente de versement auprès des bénéficiaires.
- L'enveloppe 2019 quasi attribuée.

Aussi, il est proposé d'allouer une nouvelle enveloppe de 10 000€ pour répondre aux éventuelles demandes de financement éligibles.

Le récapitulatif des modifications proposées ci-dessus est le suivant :

DM	Mouvement crédits en Dépenses	Mouvements crédits en Recettes
c/022 – dépenses impr.	- 37 000 €	
c/673 – titres annulés	+ 14 000 €	
c/6574 – sub droit privé	+ 10 000 €	
c/6455 - assurances	+ 50 000 €	
c/74124 – dotation intercommunalité		+ 37 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** ces décisions modificatives budgétaires et les écritures comptables afférentes.

➔ **Sociétariat SCIC Petite Enfance en Matheysine – ouverture de crédit au c/266**

Pour permettre le mandatement de la somme correspondante à l'achat de parts sociales de la SCIC Petite Enfance 10 x 50 € (cf. délibération du 3 juin dernier) il est nécessaire d'affecter les crédits suffisants à l'article c/266 : autres titres de participation – section d'investissement **+ 500 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** cette décision modificative budgétaire et les écritures comptables afférentes.

➔ **Taxe d'Aménagement Piscine territoriale - jeux d'écritures comptables -**

La CCM a réglé la taxe d'aménagement de la piscine territoriale sous les avis des sommes à payer établis au nom du Syndicat des piscines.

Les services fiscaux demandent la régularisation de ces écritures.

DM	Mouvement crédits en Dépenses	Mouvements crédits en Recettes
c/773 – mandats annulés		+ 96 500 €
c/63513 – autres impôts locaux	+ 96 500 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** cette décision modificative budgétaire et les écritures comptables afférentes.

Finances – Budget Annexe Gestion des Déchets – Décisions modificatives

→ **Annulation écriture à l'article c/673 – besoin de crédits supplémentaires**

Il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants au c/673 + 1 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** cette décision modificative budgétaire et les écritures comptables afférentes.

Siège CCM – Mise à disposition d'un Espace de restauration

La Commune de Susville sollicite la CCM pour la poursuite dans les mêmes conditions que précédemment avec le Lycée Professionnel Privé, de la mise à disposition de l'espace de restauration pour l'accueil des élèves de l'école du Villaret pour l'année scolaire 2019-2020.

Aussi, il est proposé de reconduire cette mise à disposition sur la même base tarifaire de 2 750 €. Une convention de mise à disposition définissant les obligations de chacune des parties sera établie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le principe et les conditions de la mise à disposition de l'Espace de restauration ; **AUTORISE** M. le Président à signer la convention correspondante.

Finances – FPIC 2019 – Fonds national des ressources intercommunales et communales

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011, l'article 144 de la Loi de Finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, appelé FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il vous appartient de vous prononcer sur la répartition du FPIC 2019.

Trois modes de répartition dans l'ensemble intercommunal sont proposés entre l'intercommunalité et ses communes membres :

1. Conserver la répartition dite « droit commun » - Aucune délibération ne serait nécessaire
2. Opter pour une répartition « à la majorité des deux tiers » : cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI. Dans un premier temps, le montant est fixé « librement » sans s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition est établie en fonction au minimum de trois critères précisés par la Loi. Toutes ces modalités ne peuvent avoir pour effet de majorer ou minorer de plus de 30% la contribution de droit commun

3. Opter pour une répartition « dérogatoire libre » : Répartition libre. Pour cela, l'organe délibérant doit soit délibérer à l'unanimité, soit à la majorité des deux tiers avec approbation des conseils municipaux.

Pour mémoire, depuis 2014, la répartition de droit commun a été actée par l'Assemblée délibérante.

Pour 2019, l'Ensemble Intercommunal, est contributeur de :

FPIC 2019 : détail de la répartition de droit commun de l'EI	
Communauté de Communes de la Matheysine	- 24 156
Communes membres de l'EI	- 59 266
Total EI	- 83 422

Les trois possibilités font l'objet d'une présentation détaillée :

- Droit commun ;
- Répartition encadrée ;
- Répartition libre suivant un amendement proposé par Marie-Noëlle en Commission Finances du 8 juillet.

Les débats sont les suivants :

Marie-Noëlle Battistel précise avoir proposé la solution de répartition libre suite à une discussion sur l'augmentation du FPIC, liée à l'économie du territoire, qui fait augmenter la part des communes. Cela paraît injuste que cette augmentation soit à la charge des communes et non à celle de la CCM, certaines communes n'ayant aucune retombée fiscale.

Éric Balme souligne que, si 2018 devient une année de référence, elle doit le rester même si le territoire devient bénéficiaire.

Joël Pontier rappelle que, sans refaire l'histoire, en 2014 et 2015 alors que le territoire était bénéficiaire, chacun est parti avec ses sous.

Marie-Noëlle Battistel précise que rien ne sera figé, la répartition étant à voter chaque année : le débat devra se poser chaque année.

Le choix du mode de répartition est mis au vote en commençant par le régime dérogatoire :

- Répartition libre : 18 voix contre → pas d'adoption

Arrivée d'Éric BONNIER.

- Répartition encadrée : 20 voix contre → pas d'adoption
- Droit commun : adopté

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **ADOpte** la répartition de droit commun pour le FPIC 2019.

Joël Pontier rappelle que le FPIC relève d'un problème des « grands élus » et que ce n'est pas à la CCM d'en faire les frais.

Marie-Noëlle Battistel regrette le rejet de sa proposition en saluant avec ironie « l'esprit communautaire ». Certes, il s'agit d'un sujet législatif avec un débat relancé à chaque loi de finances, mais l'intercommunalité pourrait avoir un effet levier : dommage

Alpe du Grand Serre – Point d’actualité

Pour faire suite à la délibération cadre du 29 avril dernier, dans laquelle l’assemblée délibérante s’est engagée à une prise de compétence conditionnée, un point d’informations sur les travaux menés est présenté :

Joël Pontier évoque ces différentes rencontres suite à la prise de position de la CCM pour la station de l’Alpe du Grand Serre. Contact a été pris avec Isère Tourisme qui est prêt à nous assister.

Marie-Noëlle Battistel rappelle l’engagement et la motivation de la CCM sur le maintien de l’emploi, notamment des moniteurs de ski. Pour une ouverture du domaine skiable après la date annoncée, en totalité ou partielle, il faut voir cela avec les professionnels. En parallèle, il a été évoqué des pistes d’économie sur le mois de janvier (amplitude horaire en journée...)

Raymond Maslo tient juste à confirmer les dates d’ouverture/fermeture de la station pour refaire un Conseil syndical : fermeture le 22 mars (nombre identique de semaines par rapport à la saison précédente) ou le 29 mars. Il y a eu un quiproquo entre les informations du Directoire et celles du Conseil syndical. Cela conduit à une nouvelle proposition le 27 mars il faut prendre conscience du coût (1 semaine supplémentaire = déficit de 40 000€) : ce n’est donc pas uniquement aux professionnels de choisir mais aussi aux élus qui gèrent l’argent public.

Éric Bonnier précise qu’il s’agit d’un choix politique et financier à assumer.

Après débat, une date de principe est choisie de façon informelle : fermeture de la station le 27 mars en s’adaptant à la situation, notamment climatique.

3. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Eau & Assainissement : 11^{ème} Programme de l’Agence de l’Eau

A l’occasion de l’entrée en vigueur de son 11^{ème} programme d’intervention (2019-2024), l’Agence de l’eau a fortement refondé son dispositif dit de solidarité.

Désormais les communes éligibles sont les communes classées en Zones de Revitalisation Rurale et les communes classées en zone de Montagne, précédemment classées en ZRR.

Ainsi, deux réunions ont été organisées Département-Agence de l’Eau pour présenter le nouveau dispositif aux communes concernées de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Les mesures du 11^{ème} programme de droit commun applicables à toutes les communes sont présentées en séance :

Serge Beschi, référent CCM sur cette thématique présente les grandes lignes du 11^{ème} programme.

Il évoque également la contractualisation entre la CCM et l’Agence de l’Eau pour sanctuariser les aides pour les communes classées.

Éric Balme rajoute que l’enveloppe en contractualisation est assez restreinte, donc si les opérations sont déjà quasi engagées, il faudrait qu’elles soient prises avant le 11^{ème} programme afin de ne pas consommer toute l’enveloppe dédiée à la Matheysine.

Gestion des déchets – Vente Camion BOM Grue

Le premier camion BOM grue, acheté en 2012 et ayant effectué plus de 15 000 heures de service, soit une équivalence de 750 000 kilomètres, n’est pas jugé « réparable » à un coût raisonnable.

Une offre de rachat a été formulée sur la base de 5 000€.

Il est nécessaire d’acter cette proposition de rachat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** la vente de ce véhicule au tarif proposé.

Dans un premier temps, Il est nécessaire d'acter les jeux d'écriture sur le budget principal étant donné que l'intégration du SICTDM a été exécutée sur le budget principal. Dans un second temps, il est proposé de transférer cette plus-value au budget annexe Gestion des Déchets

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** la décision modificative budgétaire relative à cette vente et les écritures comptables afférentes.

4. CULTURE & PATRIMOINE

Poste de Chargé de Mission CTEAC

Pour information, la convention CTEAC est enfin revenue signée par toutes les parties.

Conformément au Débat d'Orientations budgétaires, il s'avère nécessaire de créer un poste de chargé(e) de mission pour la coordination de la convention CTEAC.

Sur la base d'un 50% d'un emploi à temps plein pour 18 mois renouvelable, ce poste serait subventionné dans le cadre de la CTEAC par la DRAC et le Département de l'Isère.

Le poste comprendrait les missions suivantes : coordination, organisation et suivi des actions en lien avec les signataires du dispositif, des opérateurs culturels du territoire et des Cie, travail de mise en lien des acteurs (ceux du territoire, les partenaires signataires, les partenaires culturels et les équipes artistiques). Mise en œuvre des actions en cohésion avec la politique culturelle de la CCM. Suivi administratif, et financier, rédaction des bilans, participation active aux différentes instances de suivi de la CTEAC.

Éric Bonnier souligne que l'enjeu est important car la CCM manque de lisibilité sur les actions CTEAC alors même que les actions sont sur tout le territoire, et qu'il s'agit d'une demande forte de la DRAC. Le poste sera financé sans surcoût supplémentaire pour la CCM par rapport aux dépenses engagées. L'exemple d'un manque de lisibilité criant concerne les spectacles en plein-air : c'est la CCM qui paye ces séances et LMCT est uniquement le prestataire de mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la création du poste de chargé de mission et les demandes de subventions correspondantes.

5. SPORT & SANTE

Piscine territoriale

Après un travail d'analyse de l'activité de la Piscine territoriale, il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs applicables (public-ligne d'eau...) pour la rentrée, et d'adopter le mécanisme pluriannuel d'harmonisation des participations des clubs et associations.

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation en Bureau communautaire, en commission sport, et lors de la réunion des clubs.

La nouvelle grille tarifaire est présentée en séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les nouveaux tarifs.

Est ensuite présenté le mécanisme d'harmonisation des tarifs pratiqués pour les clubs sportifs et associations de loisirs.

Les associations à caractère sportif seront subventionnées à hauteur de 50% de leur consommation horaire.

Un bonus de 10 ou 16 % sera accordé si l'association a mis en place des événements ou des stages au sein de la piscine.

Le montant total de la subvention de la CCM pourra s'élever à 60% (66%) de la consommation réelle. Elle devra figurer dans les comptes rendus financiers des assemblées générales de ces associations.

Les associations à caractère de loisirs seront subventionnées à hauteur de **40% de la consommation horaire**.

La subvention ainsi accordée devra figurer dans les comptes rendus d'assemblée générale de ces associations.

Ce nouveau principe de tarification s'appliquera à la rentrée de septembre 2019. Pour les associations qui verront une augmentation de leur facture, un étalement des paiements peut être envisagé.

Serge Beschi rappelle la genèse de la situation et complexité de la mise en œuvre avec le souci de traiter les associations sur le même pied d'égalité et la garantie de pérennité pour les clubs. Cela peut donner l'impression que la CCM n'est pas sympathique auprès des clubs car elle fait payer, toujours payer. Cependant, les élus de l'exécutif demandent que le soutien financier soit visible : sponsoring CCM.

Xavier Ciot remercie l'écoute et l'arrangement de la CCM sur ce sujet.

Bernard Héritier relève que certains montants seraient à arrondir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le mécanisme pluriannuel d'harmonisation des tarifs pour les clubs sportifs et associations de loisirs.

Éric Bonnier remercie Serge Beschi et David Oddos pour ce travail pas simple. Il s'engage à aller voir les clubs pour porter la parole de la CCM et les inciter à afficher clairement le soutien financier de la CCM.

Joël Pontier précise que, de manière générale, il faut insister sur l'affichage du soutien financier de la CCM sur toutes les manifestations et événements. Des banderoles et oriflammes sont à disposition des associations et organisateurs.

6. ECONOMIE & EMPLOI

Extension de l'entreprise Ose à Corps et aménagement mutualisé des abords

Jean-Marc Laneyrie, en propos introductifs, fait l'éloge du développement de la société Ose qui constitue une pépite économique initiée et aidée par la CCM. Il est nécessaire de continuer à soutenir cette société par la biais des trois décisions déclinées ci-dessous :

→ **Projet de cession par anticipation du tènement immobilier situé sur la ZA des Chaux à Corps, à la SAS OSE**

La société OSE, qui enregistre une forte augmentation de son activité, développe une stratégie consistant notamment à travailler sur le montage, l'intégration et le packaging de ses produits électroniques, pour coller à la demande du marché actuel.

Pour ce faire, elle doit développer de nouvelles tâches, nécessitant des machines et des savoir-faire nouveaux, ce qui engendre la nécessité de disposer de surfaces complémentaires.

OSE envisage donc la construction d'une nouvelle extension sur son site de Corps, ce qui lui permettra de garantir son niveau de compétitivité et confortera son implantation à Corps.

Dans le cadre de ce projet immobilier, le Président de la SAS OSE, vient de nous informer qu'il étudie l'opportunité d'acquérir par anticipation le tènement immobilier objet du contrat de crédit-bail précité, en s'acquittant, conformément aux termes du crédit-bail, de la totalité des loyers restant dus jusqu'au terme initialement fixé, ainsi que la TVA y afférente et à régler la valeur résiduelle prévue, soit 10 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un accord favorable de principe pour cette cession ; **AUTORISE** M. le Président à procéder à la signature de l'acte notarié correspondant.

→ **Projet de cession de terrains à la SAS OSE à l'euro symbolique**

L'extension du tènement immobilier qui sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la SAS OSE, d'une surface d'environ 1 250 m² se situe au nord de son bâtiment actuel sur une emprise de terrains appartenant pour partie à la CCM et pour partie à la Commune de Corps.

Il est proposé de céder à l'euro symbolique à la SAS OSE les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet, sachant que la commune de Corps devrait prendre la même décision pour les terrains dont elle est propriétaire. L'emprise définitive nécessaire à la réalisation de l'extension est en cours de définition et fera l'objet d'un document d'arpentage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique des terrains d'assiette nécessaires à la construction de l'extension ; **AUTORISE** M. le Président à procéder à la signature de l'acte notarié correspondant.

→ **Projet d'aménagements extérieurs mutualisés entre la Commune de Corps et la SAS OSE**

Ce tènement immobilier jouxte le stade de Corps qui est occupé principalement le week-end.

Il est donc envisagé de mutualiser les voiries d'accès et zones de parking pour permettre de répondre aux besoins de la société OSE en semaine et aux besoins du public utilisateur du stade et autres aménagements publics le week-end. A noter que cet aménagement servira également aux randonneurs pédestres, touristes et locaux, en tant que point de départ de différents sentiers de randonnées. Ce tènement inclut par ailleurs la Drop Zone (DZ) de l'hélicoptère des secours accessible par les véhicules de pompiers.

Les travaux de voirie et de création de parkings seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique.

L'estimation de travaux fait ressortir un chiffrage de l'ordre de 515 000 € HT.

Il est proposé un schéma de principe suivant :

- Les collectivités locales (CCM et commune de Corps) s'engagent à optimiser le plan de financement, en sollicitant notamment des subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Etat,
- Le restant à charge, une fois ces aides déduites, sera réparti à proportion égale entre les collectivités locales et la société OSE à travers une participation financière.
- Il est précisé que la mise à disposition des parkings à la société OSE fera l'objet d'une convention dont la forme et les termes restent à définir, ceci afin de permettre à cette dernière d'obtenir la garantie de disposer des places nécessaires au bon fonctionnement de la société, et en nombre suffisant au vu de la réglementation en vigueur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un accord favorable de principe pour ce projet.

Vente de terrain : Lot n°4 du lotissement Les Certaux à Susville

Jean-Marc Laneyrie évoque le graphène, matériau fini performant qui est appelé à un grand développement. Une société se lance dans le développement de ce produit en inventant un procédé pour en fabriquer en grande quantité. Matheysine Développement lui a donné sa chance.

Le Président de la SAS GRPR, spécialisée dans la fabrication de graphène, sise ZAI des Certaux à Susville, procède actuellement à une levée de fonds qui devrait lui permettre de faire face à son développement industriel. Actuellement locataire de la CCM d'un atelier aux Certaux, il a sollicité la CCM pour l'acquisition du lot n°4, d'une superficie de 1 900 m² au prix de 38 000 €. Cette acquisition se ferait au nom d'une Société Civile Immobilière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un accord favorable pour cette cession ; **AUTORISE** M. le Président à procéder à la signature de l'acte notarié correspondant.

Vente du tènement immobilier : Ateliers du Villaret à Susville

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) est propriétaire du tènement immobilier situé section AD n°429 sur la commune de Susville, d'une contenance totale de 6 395 m².

Ce tènement comprend un bâtiment industriel d'environ 1 040 m² sur un seul niveau. Il s'agissait à l'origine d'anciens ateliers des Houillères de Bassin du Centre et du Midi acquis par la collectivité en 1994.

La CCM est aujourd'hui sollicitée par les locataires de ce tènement, qui souhaiteraient chacun acquérir leur local. Ces acquisitions se feraient au nom de Sociétés Civiles Immobilières.

Selon Jean-Marc Laneyrie, ces ventes permettraient à Matheysine Développement de disposer de fonds pour finir les aménagements de l'Espace Evolutif.

L'estimation réalisée par France Domaines est la suivante :

- Atelier 1 de 360 m² : 79 000 €
- Atelier 2 de 380 m² : 72 000 €
- Atelier 3 de 300 m² : 57 000 €

Marie-Noëlle Battistel ne participe pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un accord favorable pour ces cessions ; **AUTORISE** M. le Président à procéder à la signature des actes notariés correspondants.

Décision modificative budgétaire – Ecritures d’ajustement

Il est demandé au Conseil de valider diverses écritures comptables d’ajustement sur le Budget Annexe Matheysine Développement :

Chapitre	Article	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement		Observations
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
16	165	Dépôts et cautionnements			6 000,00	6 000,00	Encaissements et remboursements de cautions à nos locataires, Recettes liées aux nouveaux locataires des espaces EVOLUTIF et CONNEX
68	6817	Prov. pour dépréciation des cptes de tiers	9 500,00				Liquidation Matheysine Performance et Blanchisserie Mottoise. Loyers non encaissés
75	752	Loyers		4 415,00			Nx locataires / CONNEX et EVOLUTIF
77	773	mandats annulés / exercices antérieurs		10 175,00			Dégrèvement TF Evolutif 2018
011	6226	Honoraires Groupe KAZARS (50 %)	5 090,00				Assurance DO GORGY
011	615228	Entretien et réparations / bâtiments	2 208,00				
77	7788	Autres produits exceptionnels		2 208,00			
TOTAL			16 798,00	16 798,00	6 000,00	6 000,00	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **ACTE** cette décision modificative budgétaire et les écritures comptables afférentes.

Présentation du rapport d’activité de Matheysine Développement

Le rapport d’activité en format vidéo, présenté lors de l’Assemblée Générale de Matheysine Développement, est projeté en séance.

7. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE

Prairie de la Rencontre – Point d’actualité

Concernant le travail du comité de suivi, une rencontre avec le comité scientifique/historique a eu lieu. Un travail a été mené en parallèle sur le bâtiment et la scénographie, ainsi que sur les aménagements extérieurs

8. ENFANCE & JEUNESSE

Petite Enfance – SCIC – Point d’actualité

Le projet de statuts pour la SCIC a été envoyé aux parties prenantes. L’Assemblée Générale constituante se tiendra le 9 septembre à 18h30 au siège de la CCM.

9. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobilité – Rezo Pouce – Point d’information

Le dispositif Rezo Pouce a été lancé à titre expérimental, il y a maintenant 6 mois par le Département de l’Isère et la Communauté de Communes de la Matheysine pour une liaison vers Grenoble.

La RD 529 a été équipée de points d’arrêts sécurisés entre La Mure et Monteynard. La RN 85 est en cours d’équipement entre La Mure et Laffrey.

Suite à la demande de différentes communes, nous souhaitons tester aujourd’hui le dispositif sur des courts trajets, au sein de notre territoire, autour de pôles comme La Mure, Valbonnais ou Corps.

Les communes intéressées par l’aménagement d’un ou plusieurs points d’arrêt sont invités à prendre attache auprès de Pierre Moulin (pierre.moulin@isere.fr) du Département - Direction Matheysine au plus tôt.

De plus amples informations sont disponibles sur : www.rezopouce.fr/territoire/Matheysine.

Mobilité - Transport A la Demande

La Direction Territoriale de la Matheysine a décidé de lancer l’étude de faisabilité d’un transport à la demande (TAD) sur l’ensemble de son territoire. Il s’agit d’un service complémentaire aux lignes régulières. Les lignes TAD peuvent avoir des horaires et des points d’arrêt définis mais fonctionnent sur réservation préalable.

Les conseillers présents sont invités à récupérer des questionnaires sur le sujet pour distribution dans leurs communes respectives.

TPM vs UT4M

Ce weekend a vu le final du Trail des Passerelles de Monteynard qui a été un magnifique succès en attirant plus de 6300 personnes.

La problématique de l'an dernier avec l'Ultra Trail des 4 Massifs est rappelée car aujourd'hui l'UT4M demande audience. Le territoire doit être vigilant.

Joël Pontier : Aucune décision à mon niveau : en attente du mandat du Conseil avec l'objectif de défendre notre territoire et ce magnifique succès du TMP. L'impact est plus que positif pour nous au niveau économique, touristique, sportif...

Fabien Mulyk : Politiquement, il faut être vigilant pour éviter tout chevauchement et satisfaire tout le territoire : avec une solution équilibrée et un calendrier cohérent avec l'UT4M en aout

Raymond Maslo : Pas de communication favorable du territoire par l'UT4M et la commune de la Morte sera très ferme sur cette question.

DGFIP

Éric Bonnier : il faudra également être ferme avec la DDFIP : beaucoup de points rouges mais le service n'y sera pas avec un risque de fermeture des trésoreries : fermeture du trésor public de La Mure, arrêt du conseil des impôts aux particuliers et dissociation entre les missions, notamment avec les régies → mort annoncée des services fiscaux en Matheysine.

Marie-Noëlle Battistel : Effectivement, le projet a été présenté aux parlementaires isérois avec la volonté affichée d'être au plus près des habitants : de nombreuses questions ont été formulées et des craintes évoquées mais sans réponses pour l'instant.

Des échanges importants auront lieu le 23 septembre : les élus doivent se saisir de la défense de ce service car il semblerait que le service serait aménagé selon les volontés des élus aux dires du directeur de la DDFIP.

Tecumseh

Évocation de la situation de la société Tecumseh :

Maryse Contratto et son équipe avaient alerté sur la crainte de la fermeture du site.

L'annonce de 85 départs sur les 150 emplois a été faite avec une première vague de suppression en juillet 2020 et la fermeture d'une ligne de production.

La crainte est évidente sur le maintien du site pour la fabrication en petite unité avec une petite équipe sur un site immense.

Les élus CCM suivent cela de près.

Loup

Les autorités sont toujours alertées sur la présence et les attaques du loup sur le territoire : beaucoup de paroles et peu d'actes sur une évolution favorable de la situation.

Cela impacte notre économie agricole, touristique.

Jean-Marc Laneyrie suggère que la CCM s'empare du sujet par une motion concertée pour porter la parole du territoire.

L'assemblée donne son accord de principe pour l'adoption d'une motion commune.

Elle sera présentée lors d'un prochain conseil.

Calendrier des Conseils communautaires

- 23 septembre
- 4 novembre
- 16 décembre

-- FIN DE SEANCE --